

BUREAU DES MÉTIERS.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2022.

BUREAU
des
MÉTIERES



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

Sommaire.

04 Politique générale

- 04** Message du président, Vincent Bonvin.
- 06** Message du directeur, Gabriel Décaillet.
- 09** constructionvalais.

13 Finances

- 13** Affiliations au Bureau des Métiers par profession.
- 14** Répartition des cotisations.
- 15** Révisions.
- 15** Contentieux.

17 Caisses sociales

- 17** Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais - CAPAV.
- 18** Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand - RESOR.
- 19** Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais - RETAVAL.
- 20** Caisse d'allocations familiales - CAF.
- 20** Caisse de prestations sociales - CPS.
- 21** Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment - AMCAB.
- 22** Caisses sociales gérées par le Bureau des Métiers.

24 Associations

- 24** Gestion associative.
- 26** Politique patronale.
- 28** Activités des Commissions professionnelles paritaires.
- 31** Associations membres du Bureau des Métiers.
- 33** Interview du vice-président de l'AVEMECS, Lionel Beney.
- 34** Mandats confiés au Bureau des Métiers.
- 37** Interview du président du FCFP, Stève Delasoie.

39 Formation et perfectionnement

- 39** Formation initiale.
- 40** Promotion des métiers.
- 42** Perfectionnement professionnel.
- 43** Formation supérieure (continue).

44 Organigramme

Message du président.

Vous avez dit une de plus... ou vous en reprendrez bien une...

Et voilà une couche de plus, on s'en serait bien passée de celle-là, non ? Bon, reste à définir de quelle couche on parle ou quelle vague nous touche le plus dans celle d'après covid. La guerre en Ukraine, le changement climatique, le risque de black-out, le spectre du manque de ressources ? Une vision des choses raccourcies ou tout ce qui se dit est vrai et même son contraire.

Il y a tout de même quelque chose de rassurant en terme de vision, la météo, non ? Et bien oui, quand on sait le nombre de stations météo au sol par pays et le nombre de satellites dans l'espace, pour en finalité, arriver à nous délivrer des bulletins météo à 3 jours... presque justes ou pas !

Je trouve cela encourageant, cela devrait nous replacer dans l'instant T et nous amener à se concentrer sur ce que l'on peut influencer, chacun à son niveau : son quotidien... FAIRE en allant.

Du changement climatique... à la transition énergétique...

Nous pouvons être pour, ou au contraire, contre. Peu importe, nous allons devoir nous adapter, mettre du respect dans nos actions, adapter nos besoins, mettre du bon sens et lutter contre toute forme de gaspillage.

À bien regarder, notre planète Terre est bien petite et Thomas Pesquet a bien raison de le souligner. Si la station spatiale internationale est une petite boîte qui doit sa survie à la gestion rigoureuse et mesurée de ses besoins en ressources, vue de là-haut, la terre est la même petite boîte bleue à l'échelle de notre galaxie et là également nous devons prendre la mesure du respect à mettre dans nos actions, afin de préserver notre environnement.

Je produis, je travaille et je... consomme local. Et vous ?

Avec ce changement de mode et l'arrivée des nouvelles technologies solaires et thermiques dans nos métiers, les opportunités sont multiples. Là également tout s'accélère. Nos associations, nos entreprises doivent prendre la mesure de ce changement, se former et apprendre à travailler ensemble, si nous voulons exister face à l'appétit toujours plus grand

des nombreuses structures paraétatiques qui agissent à grands coups de supports publicitaires, de démarchages téléphoniques et autres actions de communication.

Pas plus fort... différent...

Il y a de la place et du travail pour tout le monde. Nous devons maintenir le dialogue et je partage l'avis que la plus grande structure métier de notre canton, celle qui est au bénéfice de la connaissance terrain, du client, des données techniques, c'est vous tous, nous, regroupés au sein de nos associations, qui avons ce tissu métier qui couvre le canton, des sources du Rhône au Léman, et de la plaine à la montagne.

Il faut se mettre en action, apprenons à nous faire confiance, mettons nos connaissances au service de nos clients, faisons-le savoir et travaillons ensemble !

Un seul mot... FAIRE

À la fin de mon rapport 2021, je vous écrivais « je lance cet appel au rassemblement, à nous retrouver, à faire mieux, à définir ensemble ces nouveaux chemins au service de nos professions, où nos métiers ont une place reconnue et forte, pour un Valais qui gagne ». Il faut maintenant le FAIRE, en participant activement dans le cadre de vos associations, en faisant remonter vos attentes, vos souhaits, créer cette dynamique d'un réseau cantonal fort de vos métiers, de la mise en lumière de vos savoir-faire... de l'intelligence de la main.

Cela doit se retrouver dans l'esprit de toute personne vivant en Valais, convaincue que le meilleur partenaire de son habitation est l'artisan qui l'a construite et entretenue. Aussi, pour la suite de la vision quant à la question de la transition énergétique, c'est bien toujours les mêmes artisans qui sont la meilleure option, parce que, forts de l'historique et au bénéfice du réseau « savoir-faire valaisan », proche de nos clients.

L'eau, le soleil, toutes les énergies de notre canton doivent être travaillées, conseillées, installées par

des entreprises du réseau « savoir-faire valaisan ». Qui mieux que nous pour porter conseil et équiper nos clients ?

Merci...

Au terme de cette année qui en a pris plus d'une couche, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous les membres du Conseil d'administration pour leur confiance et à tous les collaboratrices et collaborateurs du Bureau des Métiers pour leurs actions et leur travail au quotidien.

Les rendez-vous de cette fin d'année sont nombreux et je me plais à relever les différents projets de communication réalisés cette année, comme le CUBE Bureau des Métiers qui a trouvé sa place dans le Haut Val de Bagnes à la Cabane Brunet, les différentes capsules vidéos de nos métiers « Rencontres chez l'artisan », l'amélioration de notre site internet et les différentes applications au service de nos métiers, afin de pouvoir communiquer toujours mieux sur vos métiers, mettre de la confiance et donner envie de rejoindre ces savoirs.

Soigner ses différences...

J'aimerais également relever les excellentes relations avec l'AVE et l'immense travail réalisé par constructionvalais, orchestré d'une main de maître par sa secrétaire générale M^{me} Chiara Meichtry. constructionvalais, qui en cette année, s'est trouvé un nouveau président en la personne du président du Bureau des Métiers.

Également des remerciements sincères et soutenus à M. Alain Métrailler, pour tout ce qu'il a entrepris et permis, de par son intelligence de fonctionnement, sa capacité à ouvrir le champ des possibles au service de la construction valaisanne et même au-delà. Merci Alain.

Une page se tourne et une nouvelle s'ouvre avec la venue de M. Gaëtan Reynard, comme nouveau président de l'AVE. Je ne peux que me réjouir de cette nouvelle collaboration et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Cette mise en commun des forces, de nos différences, ce partage des objectifs, nous donne de grandes facilités dans l'anticipation, la vision à construire, afin de la porter auprès des instances de l'administration cantonale, du Grand Conseil et celle bien évidemment du Conseil d'État.

Je ne peux que me réjouir de ces excellentes relations, de l'écoute, des échanges et des prises de décisions, et d'encourager encore plus notre excellent Conseil d'État à nous prêter cette écoute attentive.

À vous... à nous...

Les défis sont nombreux et je dirais même passionnants. J'espère vous rencontrer toutes et tous ces prochains jours, semaines, mois, toujours plus nombreux actifs au sein de vos associations, piliers de notre centre patronal du Bureau des Métiers, avec un Valais du savoir-faire, celui de l'intelligence de la main qui gagne et fiers de porter notre veston garant de nos valeurs et savoir-faire, le « Dr'Jope ».

Au plaisir d'une prochaine rencontre, plein succès à vous.



Vincent Bonvin
Président du
Bureau des Métiers

Message du directeur.

Le défi...

Il ne se passe pas de semaine, pratiquement plus un jour, sans que les médias ne se fassent l'écho du réchauffement de la planète, du changement climatique et de ses conséquences brutales pour toute la population. La seule issue à ces fléaux, est la fameuse transition énergétique qui alimente depuis déjà bien des années tous les experts et les milieux économiques, notamment ceux de la construction. Depuis des années aussi, les milieux financiers privilégient les investissements dans les entreprises dites « durables » qui appliquent des critères « ESG » (Environnement - Social - Gouvernance).

Tout le monde sait parfaitement que le patrimoine bâti est un gros consommateur d'énergie. On estime à près de 30 %, en Suisse, la part de consommation d'énergie qui revient au bâti. Bien évidemment, plus le parc immobilier est ancien, plus cette proportion est importante. Qui plus est, la consommation, en matière de chauffage notamment, revient encore majoritairement à des énergies fossiles, donc polluantes et peu « durables »...

Le politique l'a bien compris lui qui, en Suisse et en Valais, a mis en place des objectifs ambitieux à l'horizon 2035 et 2060, ainsi qu'une série d'incitations pour que notre économie se transforme en quelque chose de plus propre. On citera par exemple : le programme bâtiment, les aides financières pour le changement de mode de propulsion dans la mobilité, ou encore le récent projet de loi sur l'énergie qui est proposé au parlement valaisan cette fin d'année. Cette démarche n'est pas terminée que déjà est mise en consultation la future loi valaisanne sur le climat. Les autorités ont en effet constaté qu'avec le temps qui passe et les effets du réchauffement climatique sur notre environnement, ne rien faire coûte bien plus cher que de prendre des mesures pour tenter d'enrayer, à tout le moins de freiner, la spirale des coûts de réparation qu'engendrent les phénomènes météos violents qui sont malheureusement appelés à se répéter de plus en plus fréquemment.

Le défi est de taille et il incombe à chacun d'apporter sa contribution concrète, si petite soit-elle...

Quel pourrait-être le chemin pour des associations professionnelles fortes ?

Une association professionnelle n'est rien d'autre qu'une communauté d'entrepreneurs individuels qui poursuit un ou plusieurs buts communs. De façon isolée, chaque entreprise est trop faible pour réussir à changer la donne, mais de façon concertée, c'est une force considérable qui se met en marche. Si cette force est emmenée par quelques leaders qui montrent la voie et sont convaincus de la justesse de leur engagement, le résultat ne se fera pas attendre longtemps.

Un exemple concret se présente aujourd'hui dans le cadre de cette transition énergétique pour l'amélioration des bâtiments. Les entreprises de la technique du bâtiment (couvresseurs - installateurs sanitaires et installateurs en chauffage et/ou climatisation) de même que les entreprises du secteur

de l'installation électrique devraient se réunir en une seule et même association pour être efficaces. On objectera qu'il existe deux associations nationales jalouses de leurs prérogatives et que c'est impossible à réaliser... Et pourtant ! Précisément dans les métiers de la technique du bâtiment, il existe déjà deux associations nationales distinctes dont est membre l'association valaisanne tec-bat depuis des années, sans que cela pose de vrais problèmes aux entreprises du canton... La réalité, c'est qu'il faut une réelle volonté d'agir ensemble, de se coordonner pour aboutir à un résultat positif. Aujourd'hui, la réussite est dans le réseau des entrepreneurs de proximité qui se font confiance plutôt que dans celui de concurrents qui se méfient les uns des autres et pensent chacun détenir la vérité.

Ce qui est juste c'est que le raccordement de panneaux photovoltaïques est l'affaire de l'électricien (c'est une question de sécurité et de responsabilité), que l'installation sur le toit de ces panneaux revient au couvreur et que l'installation d'une pompe à chaleur, c'est le métier d'un chauffagiste.

Si cette ambition de travailler ensemble se concrétisait, nul doute que la plus grande entreprise de transition énergétique sera l'association professionnelle et que celle-ci sera plus forte que jamais ! Peut-être qu'il existe quelques leaders dans ces métiers ayant la volonté de relever ce défi. Cela va demander de l'engagement et du travail.

Malheureusement, lorsqu'il y a une opportunité, nombreux sont ceux qui la flairent. Les entreprises « para-publiques » distributrices d'énergie ont bien vu ces enjeux. Elles avancent vite et auront tôt fait d'acquiescer une place importante dans ce marché pour autant qu'on la leur laisse.

Depuis toujours, l'idée a été de se mettre ensemble pour être plus forts. C'est l'essence d'une association professionnelle. Aujourd'hui, les associations cantonales doivent faire leur examen de conscience et se poser les bonnes questions. Vaut-il mieux se mettre ensemble ou laisser la concurrence s'installer ?

Ne laissons pas ce nouveau marché nous échapper et positionnons-nous comme les vrais professionnels, seuls capables d'offrir aux clients une installation intégrale et de qualité qui correspond à ses besoins.



Gabriel Décaillot
Directeur du
Bureau des Métiers





constructionvalais.

constructionvalais regroupe des entreprises du gros œuvre, de l'artisanat du bâtiment ainsi que des mandataires de la construction. Membre de constructionsuisse, cette association est par conséquent le relais naturel du Bureau des Métiers, tant sur le plan cantonal que national, pour tout ce qui touche aux questions de la construction en général.

En tant qu'organisation faîtière du domaine, constructionvalais a pour mission non seulement de coordonner les efforts de ses associations membres mais encore de défendre l'ensemble des acteurs de la construction, du concepteur au réalisateur final. À cette volonté, s'ajoute celle de fournir une aide sur des thèmes politiques communs et d'apporter des réponses concrètes aux acteurs de la construction.

Travailler en amont les dossiers qui arriveront tôt ou tard sur la table du politique, discuter et tenter de convaincre tous les acteurs qui de près ou de loin ont une influence sur l'activité de bâtir est un travail de fourmi qui ne peut souffrir de carence ni dans le rythme, ni dans la durée.

C'est dans cet esprit que constructionvalais articule son action autour de trois pôles et s'est profilé depuis plusieurs années comme l'interlocuteur privilégié de la branche :

- **le lobby économique** : prises de position économiques et travail législatif
- **le lobby endogène** : définition d'axes d'action communs
- **le lobby politique** : prises de positions, travail législatif, participations à des campagnes.

Dachorganisation der Schweizer Bauwirtschaft
l'organisation nationale de la construction
organizzazione nazionale della costruzione

bauen **schweiz**
construction **suisse**
costruzione **svizzera**



constructionromande
membre de constructionsuisse



constructionvalais
membre de constructionsuisse



AVE **WBV** **|||**



BUREAU
METIERS
1324



AVMC
WVAP
Association Valaisanne
des Mandataires de la Construction
Walliser Verband
der Architektur- und Planungsbüros



sia **sektion wallis**
section valais

Le lobby économique

constructionvalais, de par son fonctionnement participatif et coordonné, a su se faire reconnaître comme l'interlocuteur principal de la branche et a désormais tissé des liens solides avec les partenaires naturels de la construction que sont les communes, les villes, le canton ou encore les organisations faïtières de la branche.

L'année 2021 aura sans aucun doute été marquée par un travail important dans le domaine du lobby sur l'énergie. La commission énergie de notre association de branche a d'ailleurs récemment fait l'objet d'une réorganisation et son secrétariat est désormais assumé par le Bureau des Métiers puisque les acteurs principaux du domaine sont réunis sous la bannière du centre patronal du second-œuvre. Le projet de loi valaisanne sur l'énergie va d'ailleurs arriver sur la table des députés du Grand Conseil valaisan cet automne.

Bien entendu les travaux se sont également poursuivis dans d'autres domaines comme le travail au noir ou encore les marchés publics avec un intense travail portant sur la rédaction de l'ordonnance d'application de la LALDétLTN (Loi d'application de la loi fédérale sur les travailleurs détachés et de la loi fédérale sur le travail au noir).

Mais comme l'économie est vivante et que les difficultés à surmonter ne cessent d'arriver, notre branche va devoir encore déployer de nombreux efforts pour que l'enlèvement administratif ne devienne pas la règle ou que le souci de la relève dans les métiers de la construction ne soit pas oublié car ils constituent des défis majeurs pour notre branche.



Le lobby endogène

Tout le travail effectué par constructionvalais ne sert finalement à rien s'il ne repose pas sur l'assise des membres de l'association. C'est également une difficulté supplémentaire de faire en sorte de se rapprocher de ses membres et de construire une relation durable et solide. L'exemple de la promotion des métiers, tâche essentielle de chaque association qui éparpille ses moyens au gré de campagnes aussi onéreuses qu'éphémères, est un bel exemple du besoin de cohérence dans le domaine.

De même la discussion avec des Hautes écoles, de l'HES-SO à l'EPFL Valais/Wallis s'est intensifiée au cours de l'année 2021. Il est urgent que les forces se réunissent et se conjuguent pour faire en sorte que la filière du savoir soit fluide et intéresse les nouvelles forces qui ont envie de construire ou de rénover.

C'est également devenu une tradition, la rencontre avec la BCVs est inscrite à l'agenda annuel de constructionvalais et est précieuse dans la mesure où tout projet de construction d'importance nécessite l'appui d'un financement bien adapté.

Le lobby politique

Il s'agit ici d'un domaine où les choses sont bien en place. La coutume de rencontres des responsables politiques avec la branche est aujourd'hui ancrée dans les habitudes et appréciée de tous les partenaires. C'est le travail de la commission lobby qui rencontre chaque année un ou deux chefs de département.

Savoir se faire entendre des milieux politiques est avant tout une question de compétence et de connaissance des dossiers.

Grâce à son organisation bien rodée et à ses appuis solides, constructionromande peut se targuer d'être présente et écoutée. Les succès ne sont pas toujours au rendez-vous, mais ils existent bel et bien.

De nombreuses motions touchant bien entendu les marchés publics, mais aussi la révision de la loi sur les cartels ou encore le respect des conditions de travail et la lutte contre la concurrence déloyale sont ainsi en traitement dans les travées de notre parlement fédéral.

Lors de chaque session, un papier de position de notre branche est adressé à nos représentants élus et à la fin de celle-ci, l'exercice est répété avec document reflétant les succès ou les échecs de nos propositions.

Chaque année, un rendez-vous des parlementaires romands permet un contact direct des milieux romands de la construction avec les élus. Ceux-ci sont désormais coutumiers de ces moments de rencontre et ont l'occasion de profiter du retour du terrain lors de ces échanges.



Lobby économique :
constructionvalais a su se faire reconnaître comme l'interlocuteur principal de la branche



Lobby endogène :
il est urgent que les forces se réunissent et se conjuguent pour que la filière du savoir soit fluide et intéresse les nouvelles forces.



Lobby politique :
savoir se faire entendre des milieux politiques est avant tout une question de compétence et de connaissance des dossiers.

Avec près de 3 milliards de chiffre d'affaires, la branche de la construction dispose d'une force économique certaine.

Le Bureau des Métiers a joué et joue toujours un rôle très actif au sein de constructionvalais. Il est un partenaire important de l'activité du monde de la

construction. constructionvalais sert de relais de communication pour les partenaires qui la composent et de porte-voix envers les autorités auprès desquelles le bâtiment s'exprime, en Valais, d'une seule voix.

Plus d'information sur le site constructionvalais.ch.



Finances.

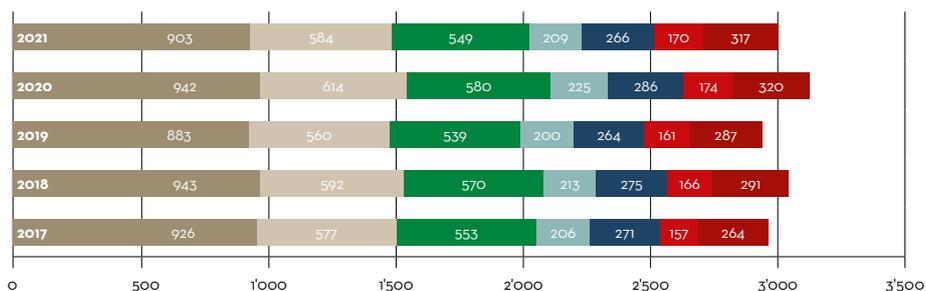
Le Bureau des Métiers est le plus grand centre patronal valaisan. Il est à la fois agence d'encaissement pour la caisse AVS MEROBA et centre de gestion pour plusieurs caisses sociales dont :

- 4 caisses d'allocations familiales : CAFAB, MEROBA, SPIDA et PROMEA
- 1 caisse de prévoyance professionnelle : CAPAV
- 2 caisses de retraite anticipée : RESOR et RETAVAL
- 1 contrat collectif de perte de gain maladie : AMCAB
- des caisses de prestations sociales (CPS) : service militaire (SM), absences justifiées (AJ) et congés payés (CP)
- 2 fonds de branches : MEC et FP3
- le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle et les diverses contributions professionnelles

Affiliations au Bureau des Métiers par profession.

Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées au Bureau des Métiers en 2021 se monte à **2'998**.



Travailleurs affiliés

Le nombre de travailleurs affiliés au Bureau des Métiers en 2021 se monte à **17'098**.



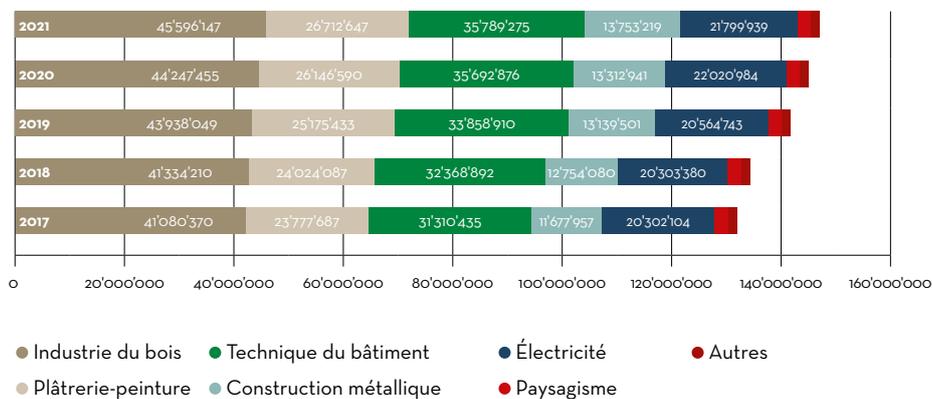
- Industrie du bois
- Plâtrerie peinture
- Technique du bâtiment
- Construction métallique
- Électricité
- Paysagisme
- Autres

La catégorie autres est composée de différentes professions, mais pour l'essentiel d'entreprises de location de services. Par nature ces entreprises sont relativement peu nombreuses mais annoncent un effectif important. Les entreprises de travail temporaire sont affiliées uniquement à la préretraite professionnelle.

Répartition des cotisations.

Par profession (sans AVS)

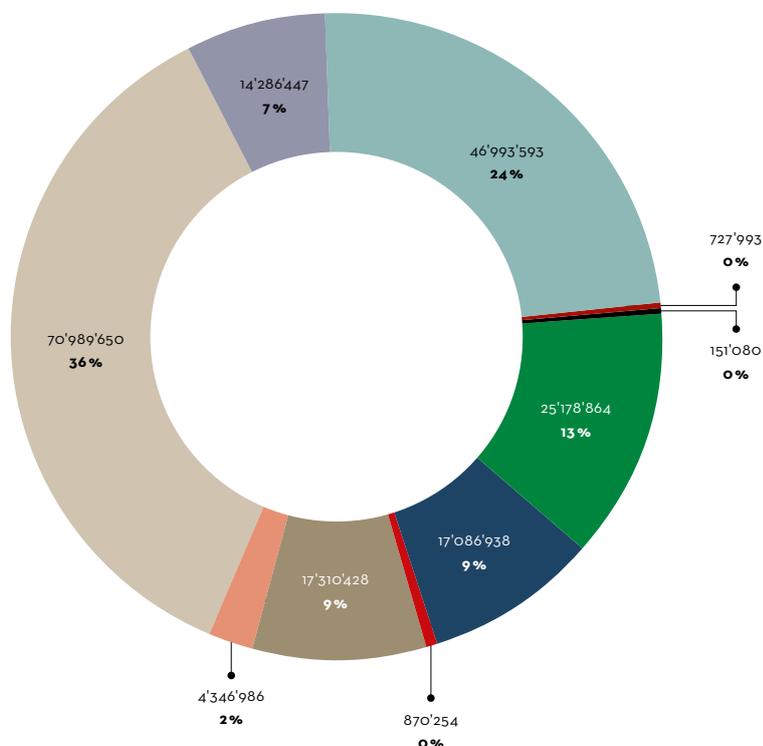
Les cotisations encaissées s'élèvent à Fr. 151'942'703.- en 2021.



Par sources de revenus

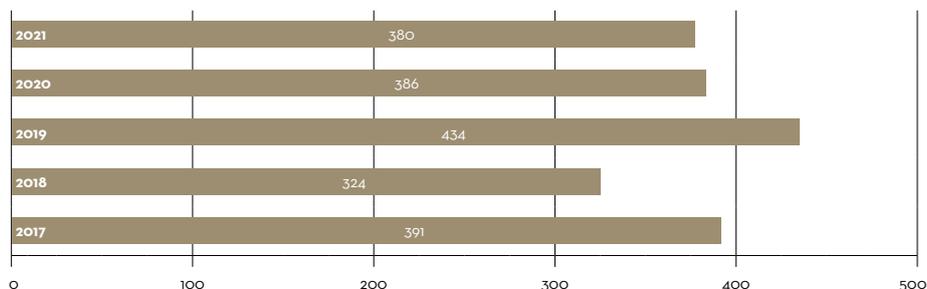
Les taux de contribution aux caisses sociales sont différents selon le genre et influencent le montant des cotisations encaissées.

- Retraite anticipée
- AVS
- Fonds cantonal
- MEC / FP3
- Allocations familiales
- Perte de gain maladie
- Service militaire
- Congés payés
- Contribution professionnelle
- Prévoyance professionnelle



Révisions.

Nombre de révisions effectuées

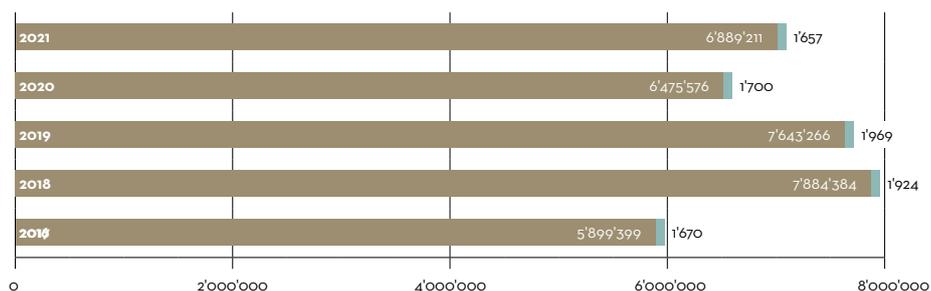


Le travail de révision consiste à l'examen périodique par les réviseurs agréés AVS des déclarations de salaires effectuées par les entreprises.

Le nombre de révisions fluctue ces 5 dernières années en fonction du genre de révision et du nombre de réviseurs. Actuellement, 2 réviseurs à plein temps réalisent cette tâche. Tout comme en 2020, la crise du covid a eu en 2021 un impact sur un certain nombre de visites qui n'ont pas pu être effectuées et des révisions qui ont dû se faire sur dossier.

Contentieux.

Poursuites



● Montant des poursuites ● Nombre des poursuites

- Après une année 2020 qui, suite aux assouplissements et aux reports de délais accordés à cause du covid a connu une forte baisse, l'année 2021 enregistre une augmentation du montant des poursuites, tout en restant en deçà du niveau d'avant pandémie.
- Le nombre de poursuites introduites reste quant à lui stable.



Urkunde
Bester Lehrling 2023
Bereitstellung der Ausbildung durch die Bundesagentur für Arbeit
Im seng Severin
Elektroniklabor 192
mit einer durchschnittlichen Zwischenurkunde von 9,7
bzw. 10,0 Punkten
BUREAU DES METIERS

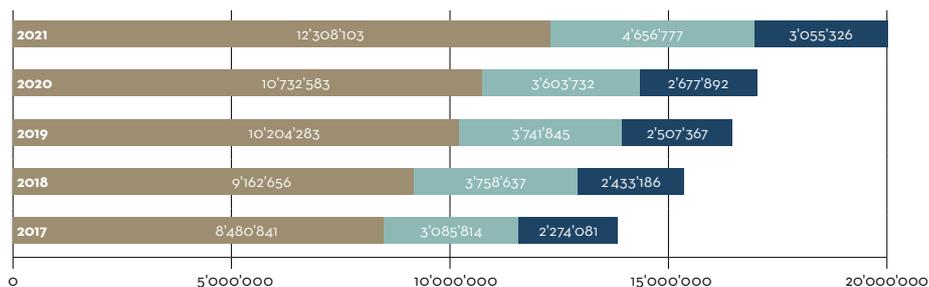
Caisses sociales.



CAPAV Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais.

Plus d'informations : www.capav.ch

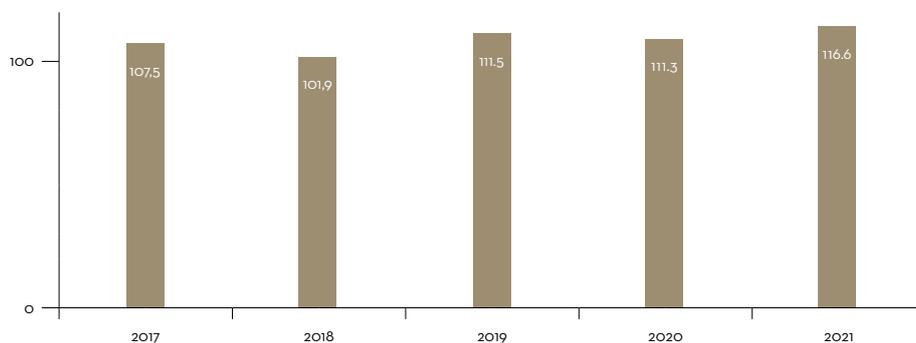
Rentes versées



Les différentes rentes versées en 2021 atteignent les Fr. 20'000'000.-.

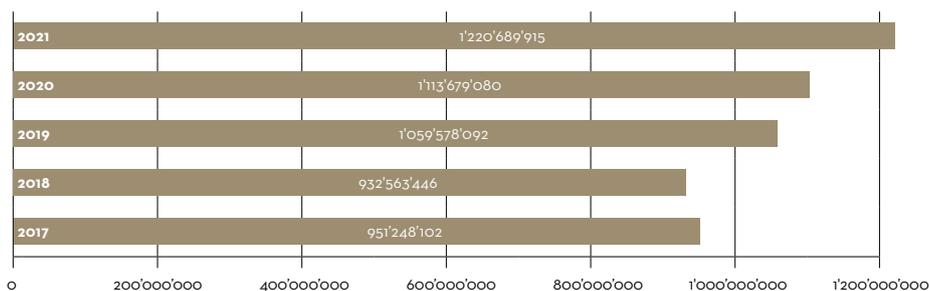
● Rentes de retraite ● Rentes d'invalidité ● Rentes de survivants

Taux de couverture en %



La CAPAV a réalisé une très belle performance en 2021 de 7,9% et a amélioré son taux de couverture à 116,6% au 31.12.2021. Compte tenu de ces résultats très réjouissants, le Conseil de fondation a décidé d'en faire profiter ses assurés actifs en leur attribuant sur l'entier de leur capital un intérêt de 3%, soit trois fois plus que le minimum légal. De plus, la Caisse CAPAV a décidé d'en faire également bénéficier tous ses pensionnés en leur octroyant une rente mensuelle unique supplémentaire et extraordinaire.

Fortune sociale

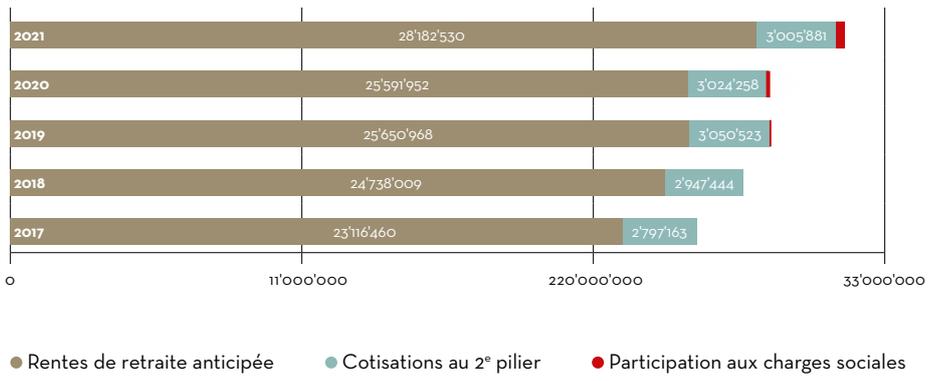


La fortune de la Caisse de pensions CAPAV continue sa croissance et atteint plus de Fr. 1.2 milliard au 31.12.2021.

RESOR
Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand.

Plus d'informations : www.resor.ch

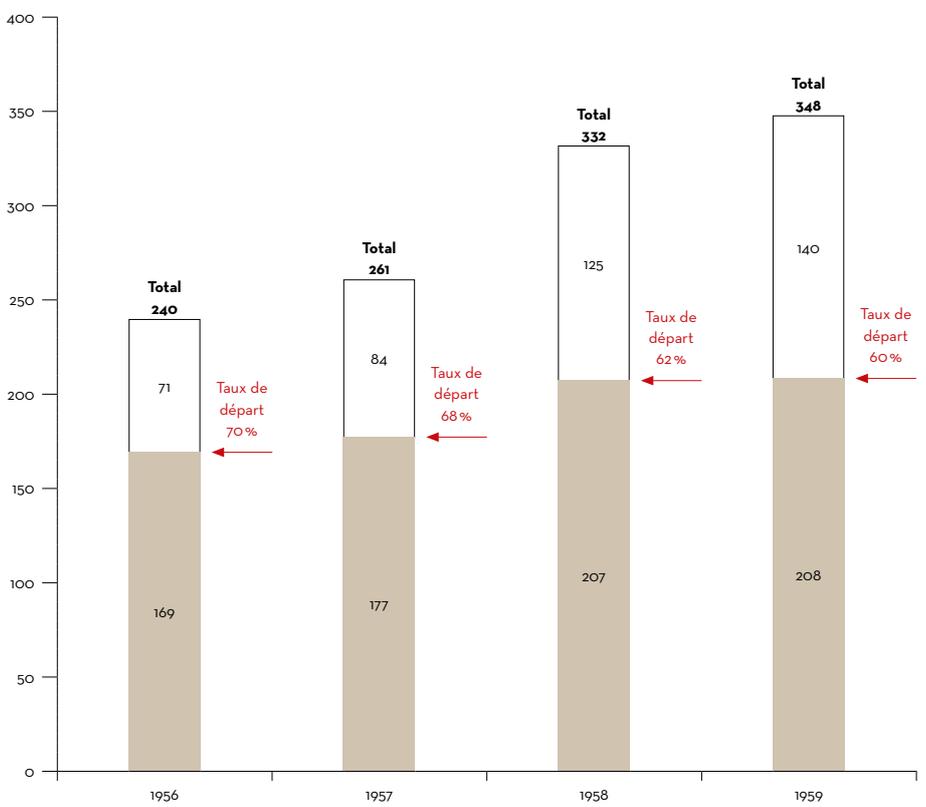
Prestations
de retraite anticipée
versées par RESOR



Le Bureau des Métiers gère la Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand pour 10 cantons de l'ouest et du sud de la Suisse. Cela représente 10 conventions collectives de travail, 13 centres d'encaissements, plus de 37'000 assurés, 4'600 entreprises, et quelque Fr. 1.6 milliard de masse salariale, plus Fr. 2.6 millions de rentes versées mensuellement à près de 620 rentiers. Elle concerne principalement les métiers de l'industrie du bois, de la plâtrerie-peinture et du carrelage ainsi que de la pose de sols.

Taux de départ
en retraite anticipée
RESOR

- Départs en retraite anticipée
- Non partis



Ce tableau illustre le taux de départ en retraite anticipée qui se situe entre 60% et 70%, c'est-à-dire qu'entre 6 et 7 travailleurs sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS pour bénéficier d'une retraite anticipée RESOR.

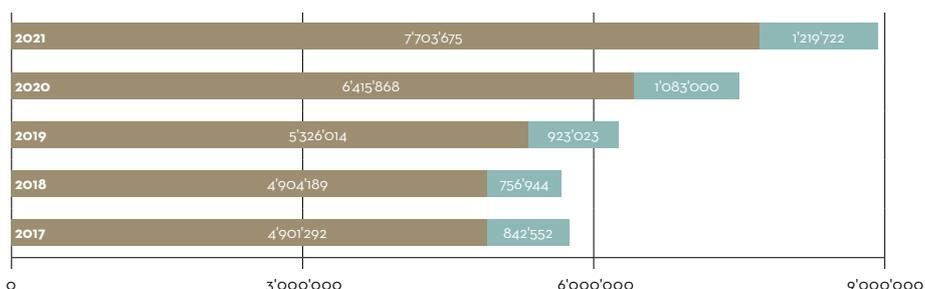


RETAVAL

Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais.

Plus d'informations : www.retaval.ch

Prestations de retraite anticipée versées par RETAVAL

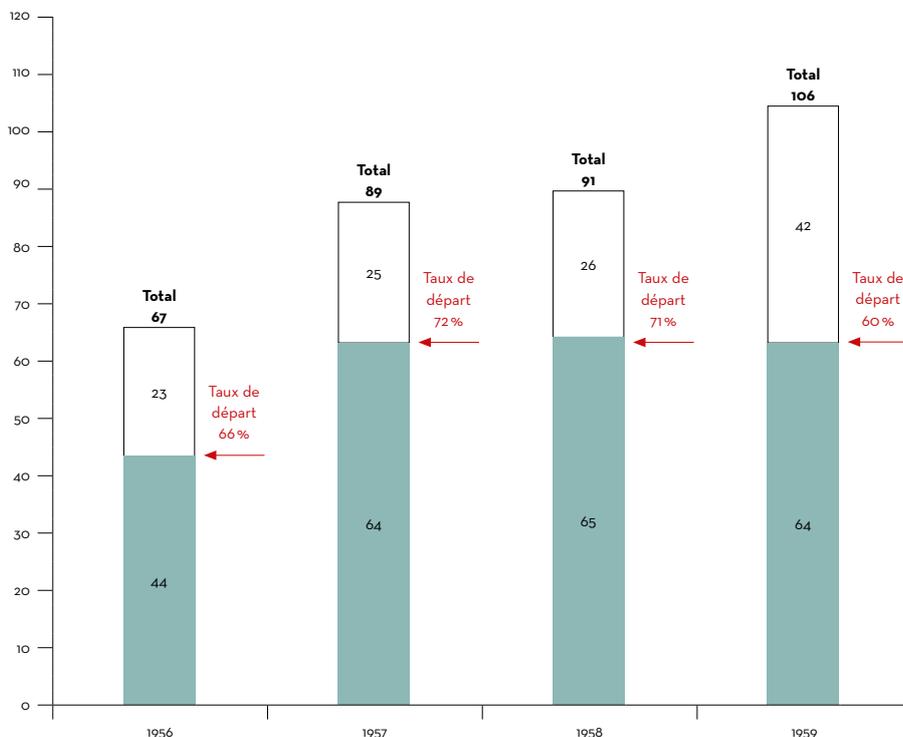


● Rentes de retraite anticipée ● Cotisations au 2^e pilier

La Caisse de retraite anticipée RETAVAL est active sur le territoire valaisan. Elle concerne les métiers de la technique et de l'enveloppe du bâtiment, de l'électricité, de la construction métallique, de la tuyauterie industrielle et du paysagisme. Près de 9'000 travailleurs y sont assurés et quelque 800 entreprises sont affiliées. La masse salariale dépasse les Fr. 420 millions et plus de Fr. 730'000.- de rentes sont versés mensuellement à près de 200 rentiers.

Taux de départ en retraite anticipée RETAVAL

● Départs en retraite anticipée
○ Non partis



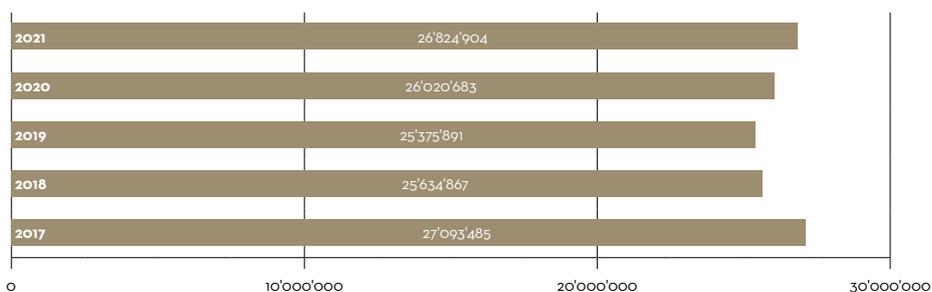
Ce tableau illustre le taux de départ en retraite anticipée qui se situe à presque 70 %, c'est-à-dire que 7 travailleurs sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS pour bénéficier d'une retraite anticipée RETAVAL.



CAF Caisses d'allocations familiales.

Plus d'informations : www.afbm.ch

Prestations versées par les caisses d'allocations familiales



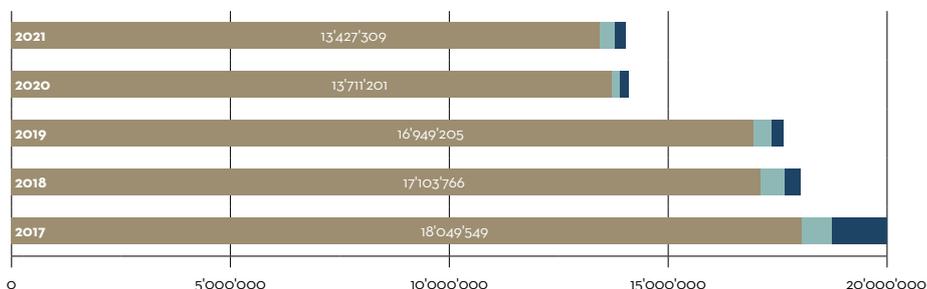
Le Bureau des Métiers gère quatre caisses d'allocations familiales. Il s'agit de caisses professionnelles reconnues ou gérées par une caisse AVS au sens de l'art. 23 LALAFam.

- La CAFAB pour les métiers du bois, de la plâtrerie-peinture, des poseurs de sols, et d'autres métiers annexes de la construction
- La CAF MEROBA-VS pour le domaine du paysagisme et de l'installation électrique
- La CAF SPIDA-VS pour le domaine de la technique du bâtiment
- La CAF PROMEA-VS pour le domaine de la construction métallique



CPS Caisses de prestations sociales.

Prestations versées par les CPS



- Congés payés
- Service militaire
- Absences justifiées

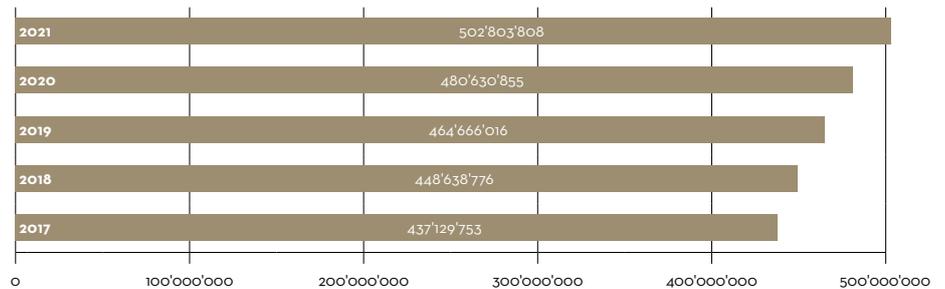
Le Bureau des Métiers gère aussi des caisses de compensation professionnelles mises sur pied par les conventions collectives de travail afin de simplifier la vie des entreprises pour le paiement des vacances, des jours fériés, des indemnités de service militaire ou encore des absences justifiées. Ces caisses reposent sur un système de solidarité des coûts entre les générations. Les cotisations sont identiques, quel que soit l'âge, alors que les prestations sont plus élevées pour les travailleurs plus âgés.



AMCAB

Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment.

**Masse salariale
annoncée à l'AMCAB**



Un contrat collectif de perte de gain en cas de maladie a été conclu par le Bureau des Métiers.
Les avantages de ce contrat collectif sont les suivants :

- lissage de la prime dû au volume du contrat, même lors d'une hausse de la sinistralité propre à l'entreprise
- prestations d'assurance selon les dispositions LAMal
- garantie d'un fonds de secours professionnel en cas de défaut d'assurance qui mettrait dans la gêne les travailleurs
- défense des intérêts en cas de conflit avec l'assureur grâce à l'appui du Bureau des Métiers
- simplification administrative
- service clientèle de qualité, etc.

Le volume des salaires annoncés à l'assurance maladie perte de gain collective en 2021 dépasse les Fr. 500 millions.

Caisses sociales gérées par le Bureau des Métiers.

Caisses sociales	Président	Gérant	
CAFAB Caisse d'allocation familiales de l'artisanat du bâtiment	Florian Lovey	Fabien Chambovey	
CAPAV Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Stéphane Meyer	Fabien Chambovey	
RESOR Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand	Aldo Ferrari	Fabien Chambovey	
RETAVAL Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Blaise Carron	Fabien Chambovey	

Caisses sociales	Directeur	Finances	
AMCAB Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Gabriel Décaillet	Fabien Chambovey	
AVS MEROBA 111.2 Caisse de compensation AVS de la Fédération romande des métiers du bâtiment (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF MEROBA-VS Caisse d'allocations familiales des installateurs-électriciens (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF PROMEA-VS Caisse d'allocations familiales de la construction métallique (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF SPIDA-VS Caisse d'allocations familiales de la technique et de l'enveloppe du bâtiment (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CPS Caisse de prestations sociales <ul style="list-style-type: none"> • Vacances et jours fériés • Indemnités complémentaires à l'APG • Indemnités pour absences justifiées pour les métiers <ul style="list-style-type: none"> - de l'industrie du bois - de la plâtrerie-peinture - de la technique et de l'enveloppe du bâtiment - de la construction métallique - de l'électricité 	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	

Associations.

Gestion associative.

Le Bureau des Métiers était dépositaire, en 2021, de 25 mandats de gestion de tailles et d'importances différentes. Comme dans la vie, certaines entités ont le vent en poupe et d'autres un peu moins. Le Bureau des Métiers s'efforce de toujours observer le marché avec l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles tendances. Il dispose d'un avantage stratégique important sur ses concurrents: avoir toutes les prestations utiles au bon fonctionnement au sens large d'une entreprise avec la ges-

tion associative, le soutien administratif, l'organisation de cours ou la gestion des caisses sociales. Il peut compter sur un réseau important en Valais - en tant que centre de services, mais également via toutes les associations ou mandats qui lui accordent leur confiance - ainsi que dans le reste du pays. Enfin, il n'est pas rare que le Bureau des Métiers amène des opportunités aux associations/mandats dont il a la gestion. L'inverse est également vrai.



Prestations membres...

Le groupe de travail «shop en ligne» a terminé ses réflexions avec une proposition de mise à disposition de l'ensemble des prestations du Bureau des Métiers moyennant un financement différencié entre les entreprises membres et les entreprises affiliées à nos institutions sociales. Ce travail n'est pas terminé,

...vers un renforcement des associations professionnelles...

Les associations professionnelles amènent bien souvent de futures affaires à notre Centre patronal: conventions collectives de travail, groupes d'affiliés aux caisses, nouvelles formations, traduction, locations de salles de cours, comptabilités supplémentaires... Ces dernières revêtent aussi un rôle marketing et fédérateur de nos différents corps de métiers, ainsi que de notre Centre patronal. Elles doivent redevenir un vrai acteur et ne pas simplement subir... Les associations propriétaires du Bureau des Métiers souhaitent donc, à juste titre, que les

...et la poursuite de collaboration entre les associations...

La dynamique inter-associative initiée en 2019 a poursuivi sur sa lancée en 2021 et 2022, notamment sur un thème d'actualité: les enjeux relatifs aux énergies renouvelables et la transition énergétique. À ce sujet, des partenariats sont en train de se mettre en place entre plusieurs associations professionnelles, tec-bat (Association Valaisanne de la Technique du Bâtiment), EIT.valais (Association Valaisanne des Installateurs-Électriciens) et l'AVIS (Association Valaisanne des Installateurs de panneaux Solaires) dans le domaine de l'installation des panneaux solaires avec toutes les problématiques y relatives: manque de personnel qualifié, emprise forte des entreprises paraétatiques sur le marché, manque de matériaux, dépendance forte de l'étranger pour les composants... Des discussions sont en cours afin de mettre sur pied des cours de formation continue pour la pose de panneaux solaires, en partenariat avec le canton, pour remédier à ce déficit de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine. Un premier cours pilote devrait déjà avoir lieu en automne 2022.

Le monde de la construction est en pleine évolution et les associations professionnelles doivent aussi complètement

...une fusion...

Le rapprochement des associations professionnelles passe aussi par des fusions. Après celle de Lignum l'an dernier, ce sont l'AVEMEC (Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente, vitrerie et fabriques de meubles) et l'AVSc (Association Valaisanne de Scieries) qui ont

mais pose les bases d'une réflexion de plus en plus nécessaire. En parallèle, les réflexions sur le catalogue de prestations réservées exclusivement aux membres des associations du Bureau des Métiers, sont en train d'être finalisées.

associations professionnelles, le cœur du Bureau des Métiers, prennent ou reprennent une place de premier plan au sein du Centre patronal valaisan. Pour ce faire, un groupe de travail a été mis sur pied avec l'ensemble des présidents des associations propriétaires ainsi que les secrétaires patronaux. Les réflexions et pistes d'améliorations seront présentées en automne 2022. Il est indispensable que ce virage soit bien négocié non seulement pour l'avenir des associations professionnelles elles-mêmes, mais surtout pour l'avenir du Bureau des Métiers.

repenser leur rôle, qui n'a plus rien à voir avec celui qu'elles revêtaient il y a 10-15 ans en arrière. Les entreprises actuelles sont d'accord de payer des cotisations, mais elles veulent davantage connaître ce que cela leur rapporte d'être membre de telle ou telle corporation. Une réflexion doit impérativement avoir lieu et le rôle des associations professionnelles doit être adapté aux enjeux sociétaux et économiques actuels.

La relève et le manque de main-d'œuvre restent les principaux soucis de nombre d'entrepreneurs. Cette problématique se retrouve malheureusement dans l'ensemble des corps de métiers. Chaque association y va de son côté avec sa propre campagne de promotion, mais il n'y a pas réellement de coordination entre les différentes entités, alors que la problématique est la même pour tous. Une commission «Promotion-Relève» a été mise sur pied au niveau de constructionvalais pour gagner en efficacité sur ce thème important. Et pourquoi ne pas également lancer, à l'avenir, des projets communs?

décidé de fusionner pour devenir l'AVEMECS au début de l'année 2022. Ce mariage de raison a pris tout son sens avec d'une part la diminution du nombre de scieries dans notre canton, et avec d'autre part les enjeux et les buts communs des deux entités.

... et un nouveau fonds pour la formation continue des adultes

Avec la mise en place de la nouvelle loi sur la formation continue des adultes (LFCA) en 2021, un fonds y relatif a été créé. Une directive a été mise sur pied et des informations ont été transmises à l'ensemble des associations concernées. En 2021, la Commission de gestion du fonds s'est contentée de rembourser essentiellement des prestations déjà financées par le canton et reprises par le FCFCA, à savoir celles de la Commission cantonale pour la Formation Continue des Adultes (COFCA). La loi, le règlement du fonds et la directive n'étant pas suffisamment clairs pour les potentiels bénéficiaires, des règlements plus spécifiques relatifs aux prestations sont en phase de finalisation et seront transmis prochainement aux associations concernées.

En parallèle, des discussions et des travaux sont en cours avec le Service des Hautes Ecoles pour pouvoir développer davantage la formation continue en Valais. En effet, notre canton - et il n'est pas le seul dans le pays - souffre d'une offre assez maigre de formation continue, alors que les besoins de notre économie sont énormes, ainsi que d'un manque de coordination et de collaboration entre les prestataires existants.

Concernant les soutiens financiers potentiels du FCFCA, un site Internet est à disposition des associations professionnelles à l'adresse suivante: fcfca-kwbf.ch.



Un Centre de formation victime de son succès

Ouvert en septembre dernier, le Centre de formation du Bureau des Métiers connaît déjà un beau succès, et cela sans beaucoup de publicité. Les salles de cours sont déjà très occupées et nous devons à regret refuser de potentiels clients. En effet, le Centre de formation peut compter sur la présence d'élèves avec des cours organisés par le Bureau des Métiers, mais aussi des élèves d'autres prestataires comme les fiduciaires, la société suisse des remontées mécaniques ou les échafaudiers qui louent des salles pour leurs propres cours.

Ces salles modernes et modulables se prêtent

aussi très bien à l'organisation d'événements comme ce fut le cas au mois d'avril de cette année avec l'accueil des nouveaux membres de la Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie.

Ce succès conforte le choix stratégique effectué selon lequel il est indispensable à une organisation de l'importance du Bureau des Métiers de disposer de son propre Centre de formation. Le Centre patronal possède ainsi un outil indispensable pour le développement de formations en priorité pour ses associations professionnelles dont il gère le secrétariat

et également pour d'autres entités qui souhaitent mettre en place des formations pour les collaborateurs/trices de leur branche. Des discussions sont en cours avec des organisations professionnelles qui ne travaillent pas encore avec notre entité pour utiliser à la fois notre ingénierie de formation et les locaux modernes de notre Centre de formation.

Devant ce succès, après même pas une année d'activité, des discussions sont en cours pour développer et peut-être agrandir notre Centre de formation.

Politique patronale.

Les négociations salariales 2021.

Lors des négociations salariales 2021, le renchérissement était positif en novembre comparativement à une année auparavant.

Aucune association professionnelle du Bureau des Métiers n'était, en 2021, concernée par un renouvellement de convention collective de travail. Par contre, certaines CCT - Metaltec Valais, EIT.valais et JardinSuisse Valais - doivent être renouvelées dans la première moitié de 2023. Des discussions ont donc déjà commencé afin d'éviter de se retrouver en vide conventionnel.

Seuls JardinSuisse Valais, l'Association Valaisanne des Entreprises de Linoléum et Sols Spéciaux (AVELESS), l'Association Valaisanne des Entreprises de Menuiserie, Ebénisterie, Charpenterie, Scierie et vitrerie (AVEMECs), la tec-bat (Association Valaisanne de la Technique du Bâtiment), l'Association Valaisanne des Maîtres Plâtriers-Peintres (AVMPP) et l'Association Valaisanne des Entreprises de Nettoyage (AVEN) étaient concernés par des négociations salariales. L'Association Valaisanne des Installateurs-Électriciens (EIT.valais) et Metaltec Valais avaient négocié des accords sur

plusieurs années et n'avaient pas besoin de rencontrer les syndicats. Les représentants patronaux des CCT valaisannes se sont à nouveau rencontrés à la fin de l'été pour discuter de

stratégie, même si toutes les associations professionnelles du Bureau des Métiers n'étaient pas concernées par des renouvellements ou négociations.

Salaires 2022.

JardinSuisse Valais

Après deux années sans hausse conventionnelle, les partenaires sociaux - représentants patronaux et syndicaux - se sont entendus sur une hausse des salaires réels (et pas minima) de 25 centimes par heure ou de Fr. 50.- par mois sur deux ans, soit entre 2020 et 2022. En revanche, il n'y a pas eu d'accord sur les minima.

AVEN

La convention collective de travail s'est prolongée sans modification. La grille des salaires 2021 est reconduite à l'identique pour l'année 2022.

AVEMECS, AVELESS et AVMP

Les salaires minimaux et réels 2022 sont restés identiques comparés à 2021.

tec-bat

Aucun accord sur les salaires 2022 n'est intervenu entre les partenaires sociaux. Il n'y a donc pas eu d'augmentation sur les salaires réels et les minima.



Votations 2021-2022

Durant le 2^e semestre 2021 et le 1^{er} semestre 2022, un objet cantonal avec l'initiative populaire « Pour un canton du Valais sans grands prédateurs » et plusieurs objets fédéraux ont été soumis au peuple:

- Initiative populaire du 15.09.2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »
- Initiative populaire du 18.01.2018 « Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »
- Initiative populaire du 02.04.2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »
- Modification du 18.12.2020 du code civil suisse (mariage pour tous)
- Initiative populaire du 07.11.2017 sur les soins

infirmiers « Pour des soins infirmiers forts »

- Initiative populaire du 26.08.2019 « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »
- Modification du 19.03.2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de covid-19 (Loi COVID-19) (cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations)
- Initiative populaire du 18.03.2019 « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »
- Initiative populaire du 12.09.2019 « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants

et jeunes sans publicité pour le tabac) »

- Modification du 18.06.2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)
- Loi fédérale du 18.06.2021 sur un train de mesures en faveur des médias
- Modification de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)
- Modification de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)
- Reprise du règlement de l'UE relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (développement de l'acquis de Schengen).

Ces différents objets ne touchant pas directement ses entreprises, le Bureau des Métiers ne s'est pas engagé politiquement.

Loi sur l'énergie et loi sur le climat.

En revanche, le Bureau des Métiers - via constructionvalais - a participé activement aux dernières consultations relatives aux lois sur l'énergie et sur le climat, lois importantes en lien avec tout le sujet de la transformation énergétique. Il a demandé

notamment que l'économie - et en particulier la construction - soit davantage associée et impliquée, ces deux nouvelles lois revêtant des enjeux de premiers plans pour notre branche.

Les Commissions professionnelles paritaires.

Le Bureau des Métiers gère 8 Commissions professionnelles paritaires qui couvrent 10 professions de l'Artisanat du bâtiment. Cette année, une nouvelle commission paritaire a été constituée par les partenaires sociaux. Il s'agit de la CPP de la profession de ramoneur du canton du Valais.

Les Commissions professionnelles paritaires (CPP) sont les organes de contrôle des différentes conventions collectives de travail (CCT) négociées par les partenaires sociaux. Lorsque les parties arrivent à démontrer la nécessité des CCT, elles sont étendues par le Conseil fédéral ou Conseil d'État selon la zone géographique couverte par la convention, qui par sa décision, les rend obligatoires à tous les employeurs et travailleurs du métier. Ce sont les parties contractantes elles-mêmes qui confient à la CPP l'exécution des contrôles.

Les CPP ont pour tâche notamment de procéder à des contrôles sur les chantiers et les entreprises. Elles peuvent, à cet effet, obtenir des employeurs les preuves du respect des obligations conventionnelles et exiger des employeurs la production des fiches de salaires. Si l'entreprise est en infraction à la CCT, un décompte de rattrapage de salaires est prononcé, ainsi qu'une peine conventionnelle.

Dans la plupart des cas, les contrôles effectués auprès des entreprises valaisannes ont démontré que les infractions qui ont été constatées relèvent d'une méconnaissance de la CCT.

Les erreurs qui ont été soulevées concernent le calcul du salaire qui ne comprend pas les vacances, jours fériés et 13^e salaire. De plus, les heures supplémentaires ne sont souvent pas rémunérées correctement avec le supplément de la majoration conventionnelle.

En revanche, les contrôles effectués auprès des entreprises étrangères qui ont détaché du personnel en Valais ont démontré à plusieurs reprises une concurrence déloyale conduisant à une sous-enchère salariale. Les CPP traitent une quantité importante de dossiers et s'assurent que les entreprises étrangères s'acquittent des compléments de salaires résultant des décomptes comparatifs internationaux des salaires selon les directives du SECO pour garantir une concurrence saine. De manière générale, les entreprises s'acquittent des montants dus. Si tel ne devait pas être le cas, le service juridique du service de la protection des travailleurs et des relations du travail du canton du Valais prononcerait des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de territoire en Suisse.

La lutte contre la concurrence déloyale est un objectif permanent des CPP. Par conséquent, elles ont salué d'une même voix la mise en place d'une base légale permettant la mise en œuvre d'un badge professionnel électronique (e-badge). Mieux encore, elles ont décidé de participer activement au projet.

Respect des CCT 2021

174 dossiers traités

Compléments de salaires versés	457'147.-
Peines conventionnelles encaissées	71'136.-
Frais encaissés	18'800.-

→ 74 dossiers traités sans infraction

Travail au noir et travail du samedi 2021

411 dossiers traités

Peines conventionnelles encaissées	409'985.-
Frais encaissés	74'027.-

→ 169 dossiers traités sans infraction

Travailleurs détachés 2021

384 dossiers traités

Compléments de salaires versés	168'399.-
Peines conventionnelles encaissées	104'091.-
Frais encaissés	17'100.-

→ 267 dossiers traités sans infraction

e-badge : enfin une base légale pour un badge professionnel.

Le Grand Conseil valaisan a intégré dans la législation cantonale (LaLDétLTN) la possibilité de reconnaître des systèmes de badges. Dès lors, le canton du Valais a lancé le projet e-badge en date du 10 décembre 2021. Mené sous la forme d'un partenariat public-privé entre le canton, le patronat et les syndicats, e-badge est un projet qui vise un double objectif en protégeant les travailleurs d'une part, et en luttant, d'autre part, contre la concurrence déloyale engendrée par le dumping salarial et social. Autre avantage: le fait de pouvoir compter sur un partenariat avec l'État du Valais laisse enfin augurer d'un badge unique qui sera reconnu par le plus grand nombre. Le badge va devenir une pièce officielle et incontournable pour qui veut accéder aux marchés publics.

Le principe est simple : chaque travailleur disposera d'une carte avec une puce et un QR code qui permettra aux inspecteurs du travail de contrôler à l'aide d'un smartphone si le travailleur est correctement annoncé aux caisses sociales et si les conditions de travail de sa branche d'activité sont respectées.

Mais ne nous trompons pas, derrière cette simplicité se cache un immense travail d'organisation et de gestion de données. Les CPP ont désigné l'ARCC comme leur représentant auprès de l'État dans la réalisation du projet. Nous aurons certainement l'occasion d'évoquer ce sujet dans le rapport de l'an prochain.

		2018		2019		2020		2021		2022
		01-06	07-12	01-06	07-12	01-06	07-12	01-06	07-12	01-06
Bas-Valais										
Contrôles spontanés	Chantiers	88	96	97	128	91	140	122	122	84
	Personnes présentes	205	248	229	316	215	403	280	306	225
Contrôles sur avis	Chantiers sans individu	9	16	12	14	11	18	18	29	23
	Chantiers avec individus	9	13	8	11	6	10	12	6	8
	Nbre de personnes	33	39	26	32	16	22	26	22	23
Constats SUVA		1	----	----	----	----	----	----	----	----
Valais-central										
Contrôles spontanés	Chantiers	42	66	57	72	53	58	44	57	34
	Personnes présentes	79	157	142	156	105	116	102	133	73
Contrôles sur avis	Chantiers sans individu	11	21	17	9	6	14	8	15	20
	Chantiers avec individus	11	10	4	8	7	8	8	10	5
	Nbre de personnes	30	32	8	16	20	16	25	26	13
Constats SUVA		----	----	----	----	----	1	----	----	----
Haut-Valais										
Contrôles spontanés	Chantiers	23	39	32	51	41	34	29	17	22
	Personnes présentes	78	123	71	135	101	137	70	70	168
Contrôles sur avis	Chantiers sans individu	2	10	5	21	12	17	4	21	14
	Chantiers avec individus	3	6	1	9	6	5	3	4	4
	Nbre de personnes	6	25	8	29	14	23	10	313*	24
Constats SUVA		----	----	----	----	----	----	----	----	----

* dont 244 contrôles concernant le site de Lonza SA.

IF CONSOMME LOCAL
ET VOUS?



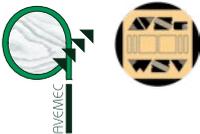
tec bat

RESPECTER LES DROITS DE CHACUN
ET FAIRE PROGRESSER L'ÉCONOMIE

tec bat



Associations membres du Bureau des Métiers.

Membres fondateurs	Président	Secrétaire	
AVEMECS Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie	Maxime Métrailler	Lucien Christe	
AVMPP Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres	Florian Lovey	Amalia Massy	
EIT.valais Association valaisanne des installateurs-électriciens	Thierry Salamin	Yvonne Felley	
Metaltec Valais/Wallis	Philippe Bruttin	Yvonne Felley	
tec-bat	Patrice Cordonier	Amalia Massy	

Membres collectifs	Président/e	Secrétaire	
AVCC Association valaisanne des constructeurs de cheminées	Jérôme Gaillard	Samanta Gallicchio	
AVDI Association valaisanne des décorateurs d'intérieur	Xavier Nanchen	Samanta Gallicchio	
AVEN Association valaisanne des entreprises de nettoyage	Roger Bonvin	Samanta Gallicchio	
AVGB Association valaisanne de l'industrie des graviers et du béton	Luis Ricardo	Samanta Gallicchio	
JardinSuisse Valais Association valaisanne des paysagistes	Stéphane Lattion	Lucien Christe	



tec=bat
Centre de formation

MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES
PÉTITES ET MOYENNES
ENTREPRISES

Interview.

Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie (AVEMECS).

M. Beney, vous avez présidé brièvement l'Association Valaisanne de Scieries (AVSc) avant sa fusion avec l'Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente, vitrerie et fabriques de meubles (AVEMEC). Pouvez-vous nous expliquer le pourquoi de cette fusion et quels avantages l'AVSc y trouvait ?

L'Association Valaisanne de Scieries comporte une dizaine d'entreprises fortes et bien implantées dans le canton. Cependant, rassembler tous les métiers du bois dans la même association au sein du Bureau des Métiers était une décision logique, ceci afin d'obtenir une organisation plus forte et d'envisager l'avenir plus sereinement.

Lors de ma prise de présidence, le travail de fusion était déjà bien entamé depuis deux ans et je savais que mon mandat de président serait bref.

Vous êtes désormais vice-président de l'AVEMECS et avez intégré le Conseil d'administration du Bureau des Métiers. Comment voyez-vous le rôle du Bureau des Métiers aujourd'hui et quelles sont vos attentes ?

Pour moi, le rôle du Bureau des Métiers est de représenter et défendre les intérêts des entreprises et de leurs collaborateurs ainsi que de gérer aux mieux les acquis sociaux. S'agissant de mes attentes personnelles, je suis tout d'abord là pour apprendre.

Quels sont les enjeux actuels de la filière bois, dont vous représentez l'un des premiers maillons ?

Que la scierie valaisanne puisse toujours répondre à la demande en bois indigène, tout en continuant à transformer la matière première fournie par les forêts de notre canton.

Quels défis prioritaires doivent encore être relevés selon vous ?

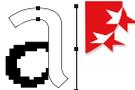
Que les scieries valaisannes puissent se développer afin de répondre au mieux à la demande du marché et que l'ensemble de la filière bois puisse poursuivre son essor grâce aux collaborations avec tous ses partenaires dans les projets de construction bois.



Lionel Beney
Vice-président de l'AVEMECS

Mandats confiés au Bureau des Métiers.

Mandats	Président	Secrétaire	
AFBAT		Amalia Massy	
AFOTEC		Yvonne Felley	
ARCC Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction	Jeanny Morard	Louis-Frédéric Rey	
AVELESS Association valaisanne des entreprises de linoléums et sols spéciaux	Richard Neuwerth	Samanta Gallicchio	
AVIC Association valaisanne de l'industrie chimique et pharmaceutique	Cédric Cossy	Yvonne Felley	
AVMR Association valaisanne des maîtres ramoneurs	Hervé Magnin	Samanta Gallicchio	
AVsC Association valaisanne des concierges	Nicolas Vouilloz	Bruno Ruppen	
CIFC-VALAIS Communauté d'intérêts pour la formation commerciale de base du canton du Valais	François Gessler	Bruno Ruppen	
CPP Commissions professionnelles paritaires valaisannes		Déborah Héritier	
<ul style="list-style-type: none"> • du second œuvre (bois + peinture + poseurs de sols) Serge Aymon • de la technique et de l'enveloppe du bâtiment Paul Bovier • de la construction métallique Philippe Bruttin • des métiers de l'électricité Thierry Salamin • des paysagistes Stéphane Lattion • des entreprises de nettoyage Sandra Previti 			
FCFCA Fonds cantonal de la formation continue des adultes	Nicolas Chablais	David Valterio	

Mandats	Président	Secrétaire	
FCFP Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle	Stève Delasoie	David Valterio	
GVC Groupement valaisan des charpentiers	Jérémie Fusay	Lucien Christe	
GVME Groupement valaisan des menuisiers-ébénistes	Martial Solioz	Lucien Christe	
GVRP Groupement valaisan des réalisateurs publicitaires	Lionel Bourdin	Amalia Massy	
GVV Groupement valaisan des vitriers	Thierry Savioz	Lucien Christe	
IGS-VS Groupe patronal des Ingénieurs Géomètres valaisans	Alexandre Blanc	Samanta Gallicchio	
métal+toi Antenne romande		Nadine La Sala	
Metaltec Romandie	Alain Romang	David Valterio	
PROFIN Association des Fonds cantonaux Fondations cantonales en faveur de la formation professionnelle	Joël Gaillard	David Valterio	
Promotion Industrie VS	Bernard Dayer et Loïc Viret	Yvonne Felley	
SEREC Sàrl Service aux régions et aux communes	Étienne Mounir	Nadine La Sala	
SwissSkills Romandie		David Valterio	



Interview.

Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle.

M. Delasoie, vous êtes le nouveau président du FCFP depuis déjà près d'un an, que fait aujourd'hui le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle et quelles prestations concrètes apporte-t-il aux entreprises formatrices ?

Pour rappel, le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle existe depuis 2006. Si à ses débuts il se contentait de rembourser les cours interentreprises, aujourd'hui, il dispense de nombreuses prestations dont: le financement d'une partie des équipements des ateliers-écoles du canton, la subvention du Salon des Métiers, les stands des associations professionnelles présentes à Your Challenge, les cours pour formateurs, les frais pour les examens de fin d'apprentissage, les actions de promotion des métiers ou les différents soutiens en lien avec les SwissSkills (concours, candidats).

Il apporte également son aide à des actions ponctuelles. Comme cette année - Your Challenge a été annulé - les frais de déplacement des jeunes de 11CO qui se rendront aux SwissSkills, le 9 septembre prochain seront pris en charge par le Fonds cantonal.

Enfin, le FCFP est très actif dans les nouvelles technologies puisqu'il a financé deux plateformes visant à faciliter d'une part l'enseignement avec la formation CFE (cours pour formateurs en entreprise), et d'autre part la promotion des métiers avec la plateforme informatique «e-challenge». Des développements se poursuivent également en lien avec les SwissSkills qui sont un outil intéressant pour la promotion des métiers auprès de notre jeunesse.

Le FCFP s'est donc efforcé de faire évoluer ses prestations en relation avec son temps dans la mesure des moyens à sa disposition.

L'augmentation de l'activité de soutien suppose des moyens financiers. La loi actuelle fixe une contribution maximale de 1%. Cette contribution permet-elle au FCFP d'assumer toutes ses tâches ou faut-il s'imaginer que l'activité du FCFP devra être réduite dans un avenir plus ou moins proche faute de moyens ?

Le FCFP avait pu ces dernières années créer une réserve, ce qui lui avait donné la possibilité de pouvoir

anticiper certains éléments: augmentation du nombre de jours de cours interentreprises, augmentation des coûts par jour/apprenti, digitalisation des formations, augmentation de l'utilisation des prestations...

Tout cela reste une bonne chose et montre que le FCFP répond aux attentes des entreprises formatrices et des associations professionnelles. La belle preuve de cette utilité est que l'Association Valaisanne des Entrepreneurs (AVE) a souhaité, dès 2022, adhérer au FCFP.

Le FCFP est aujourd'hui victime de son succès et se doit d'adapter sa voilure, soit en la maintenant telle quelle avec une augmentation du taux et une adaptation de la loi, soit en diminuant les prestations.

La commission de gestion penche plutôt pour la première option. Le soutien aux entreprises formatrices ne doit pas diminuer, bien au contraire. D'autant plus si l'on pense aux difficultés résultant de la pandémie ou au manque de main-d'œuvre qualifiée nécessaire au développement économique de notre canton.

Les médias se font l'écho d'une difficulté à trouver une relève dans tous les secteurs et particulièrement dans la formation duale. Quelles solutions devraient selon vous être soutenues par le FCFP et comment relever ce défi ?

Comme vous avez pu le constater au travers des lignes précédentes, le FCFP fait déjà beaucoup pour inverser la tendance. C'est selon moi également le rôle des associations professionnelles et du canton de s'investir. Heureusement, j'estime que la collaboration est très bonne entre tous les acteurs. Il faut aussi que nous adaptions nos formations face aux attentes des entreprises formatrices comme avec le dual mixte qui existe par exemple déjà dans les métiers de la restauration ou de la construction métallique, avec d'un côté un modèle cantonal et de l'autre, un modèle intercantonal. Je pense que l'impulsion doit en principe venir du côté des associations professionnelles et le FCFP regardera ensuite s'il peut soutenir ou non telle ou telle démarche.



Stéphane Delasoie
Président du FCFP



Formation et perfectionnement.

Formation initiale.

Le Bureau des Métiers offre un soutien administratif à 9 commissions de cours, CIFC-Valais comprise, qui s'occupent de la formation initiale. Ces différentes entités ont chacune une manière différente de fonctionner. Certaines organisent la formation initiale de A à Z, tandis que d'autres ont un rôle de soutien, étant donné que leurs cours interentreprises sont organisés par le canton. Elles ont par contre toutes le même objectif : s'engager pour la relève de leurs métiers respectifs.

En Valais, environ deux tiers des jeunes optent pour une formation professionnelle CFC ou AFP. La formation initiale est donc le modèle de formation le plus courant. Malgré ce fait, les métiers du second œuvre peinent à attirer des jeunes. En effet, les dix formations professionnelles initiales les plus souvent choisies en 2021 représentaient presque 50% de tous les nouveaux contrats d'apprentissage conclus. Dans le second œuvre, seuls les installateurs-électriciens sont timidement représentés dans le top 10. La démographie étant peu favorable, les entreprises qui souhaitent engager des apprentis n'en trouvent tout bonnement pas. Le problème est connu depuis un certain nombre d'années et beaucoup d'efforts sont déployés par les associations et les entreprises pour rendre leurs domaines d'activités plus attractifs.

Selon l'agenda du développement durable du Canton du Valais en lien avec la stratégie énergétique 2030, le parc immobilier consomme environ 50% de l'énergie commercialisée et la rénovation des bâtiments constitue le grand défi du tournant énergétique. Le taux de rénovation actuel permettrait de rénover le parc immobilier en l'espace d'un siècle. Il est nécessaire d'augmenter fortement ce taux pour atteindre les objectifs de politique énergétique. Les opportunités sont donc considérables pour les métiers qui ont un lien avec l'énergie du bâtiment.

Selon une étude de la HES-SO Valais, les besoins en main-d'œuvre du secteur énergétique sont estimés à 300'000 personnes en Suisse. Il est évident que ce manque de main-d'œuvre ralentit la transition énergétique. Espérons que les jeunes d'aujourd'hui sensibilisés à l'écologie, puissent dans un futur proche, trouver dans ces métiers innovants un moyen d'exprimer leurs valeurs et ainsi contribuer à cet assainissement aussi bien moral qu'immobilier.

Nous devons donc continuer de promouvoir nos métiers pour former des professionnels qualifiés qui seront capables de répondre à la demande des prochaines années, car sans eux il sera difficile d'atteindre les objectifs fixés.

Évolution du nombre d'apprentis 2015 - 2022

- Apprentis actifs dans le second œuvre (*sauf le commercial)
- Commercial (branche S&A et Admin. Publique)
- Total au Bureau des Métiers

	Technique du bâtiment	Plâtrerie-peinture	Paysagisme	Électricité	Aménagement d'intérieur	Construction métallique Tuyauterie industrielle	Industrie du bois	Nettoyage	Agent d'exploitation	Apprentis actifs dans le second œuvre *	Commercial	Total d'apprentis au Bureau des Métiers	Total d'apprentis en Valais
15/16 ▶	340	155	100	431	7	219	479	5		1'685	1'349	3'034	9'269
16/17 ▶	276	164	101	200	6	174	462	9		1'338	1'325	2'663	9'285
17/18 ▶	356	154	89	436	6	215	400	5		1'661	1'338	2'999	9'217
18/19 ▶	325	149	83	467	7	149	430	5	38	1'653	1'306	2'959	9'105
19/20 ▶	302	143	78	409	5	149	465	6	50	1'607	1'263	2'870	9'049
20/21 ▶	264	129	84	420	2	118	431	4	73	1'525	1'109	2'634	8'432
21/22 ▶	315	155	101	461	2	121	389	7	112	1'663	1'143	2'806	8'868
	18,9%	9,3%	6,1%	27,7%	0,1%	7,3%	23,4%	0,4%	6,7%	18,8%	12,9%	31,6%	
	En % du nombre d'apprentis dans l'artisanat									En % du nombre d'apprentis en Valais			

Promotion des métiers.

Notre Centre patronal comprend près d'une trentaine d'associations professionnelles, dont chacune effectue un certain nombre d'actions pour promouvoir ses professions respectives.

Le 2^e semestre 2021 a permis de progressivement revenir à la normale.

Actions entreprises durant l'année 2021/2022:

Commission Formation/Relève de construction valais

Une commission Formation/Relève a été créée au niveau de construction valais afin de pouvoir échanger et mettre en place des projets communs sur ces

différents thèmes avec l'ensemble des acteurs de la construction.

Salon des Métiers 2022

Tout était bien parti pour que le Salon des Métiers puisse à nouveau avoir lieu, mais à quelques semaines de l'ouverture, il a été décidé de le repousser

en début d'année 2023, vu la situation sanitaire quelque peu compliquée.

EPO

Après une EPO 2020 qui a dû être annulée à cause de la crise sanitaire, celle de 2021 a bel et bien pu avoir lieu. Une vingtaine d'entreprises sédunoises ont ouvert leurs portes aux cycles d'orientations de la ville, aux EPP, à l'OSEO sur deux jours. 304 élèves des cycles d'orientation ont pris part aux visites. Des élèves des EPP et des pensionnaires de l'OSEO ont pu également découvrir ces entreprises. Ces dernières présentaient différents domaines avec notamment la construction, l'industrie, les métiers de bouche, l'alimentation, la santé, l'énergie ou les services.

s'étende à l'avenir à d'autres villes du canton. Pandémie oblige, le projet a été mis quelque peu en stand-by.

Nous regrettons néanmoins qu'il n'y ait pas eu davantage d'entreprises membres du Bureau des Métiers qui y prennent part.

Un nouveau projet : le Rallye des entreprises, via l'office de l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière a débuté dans quelques communes et va encore s'étendre à d'autres localités. L'idée est que les élèves de 10 CO puissent découvrir les entreprises et les professions qui se trouvent dans leur commune/ville.

Cette 3^e édition s'est déroulée dans la capitale valaisanne et il n'est pas exclu que cette opération

SwissSkills 2022

Du 7 au 11 septembre prochain aura lieu la deuxième édition des SwissSkills centralisés à Berne. Une nouvelle structure a été mise en place au niveau romand avec la nomination de représentants cantonaux. Grâce au travail commun du secrétariat central et de ces ambassadeurs, la Suisse Romande a vu le nombre de participants augmenter de plus de 20% avec pour cette édition plus de 200 jeunes. Le nombre de compétiteurs valaisans a passé de 19 en 2018 à 29 en 2022.

Un énorme travail a été également fait pour accroître le nombre de visiteurs des écoles aux SwissSkills. Un accent particulier a été mis en Valais, le Salon des Métiers ayant dû malheureusement être annulé. Le Valais se trouve en très bonne place sur le plan national, au 6^e rang dans la statistique du mois de juin avec pas loin de 3'500 jeunes dont les transports, pour une majorité d'entre eux, ont été financés par le FCFP.



Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle

Le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (FCFP) existe depuis 2006. Il vise à soutenir les entreprises formatrices avec la prise en charge des coûts liés aux cours interentreprises.

Il est aujourd'hui - et c'est une bonne chose - un peu victime de son succès, puisqu'il termine à nouveau son exercice 2021 par un résultat déficitaire.

Élément réjouissant et preuve de l'utilité de ce fonds, le dernier secteur ne contribuant

pas au FCFP, celui de la construction avec l'Association Valaisanne des Entrepreneurs (AVE) a décidé dès 2022 de rejoindre le Fonds cantonal.

Malgré cet apport financier supplémentaire, la Commission de gestion du FCFP a entamé un certain nombre de réflexions pour garantir la pérennité de cet organisme devenu indispensable au financement de la formation professionnelle valaisanne.

Davantage d'infos sous: fcfp-kbbf.ch

Perfectionnement professionnel.

La situation sanitaire s'étant améliorée depuis 2020, la saison 2021-2022 des cours de perfectionnement voit son taux de participation augmenter considérablement. Il s'agit au total de 723 participants en 2021-2022 contre 537 en 2020-2021, soit une augmentation de 35%, toutes professions confondues. L'intérêt de nos entreprises pour former leurs employés est tou-

jours présent malgré la période difficile que nous avons traversée, pour le grand bonheur de la Team Formation continue du Bureau des Métiers ainsi que des commissions de perfectionnement. Celles-ci attachent une grande importance à la variété des cours, c'est pourquoi chaque membre est invité à proposer des nouveaux thèmes pour agrandir le panel de formations.

Cours de perfectionnement 2020 - 2022

- Nombre de cours
- Nombre de participants

	20-21	21-22	Variation	20-21	21-22	Variation
Industrie du bois	12	11	-1	107	110	3
Poseur de sols	0	0	0	0	0	0
Plâtrerie - Peinture	1	8	7	9	70	61
Technique du bâtiment*	16	19	3	104	168	64
Paysagisme	5	6	1	38	55	17
Construction métallique	16	14	-2	98	151	53
Électricité	11	9	-2	136	142	6
Total	61	67	6	492	696	204
Bureau des Métiers	8	5	-3	45	27	-18
Total	69	72	3	537	723	186

Les chiffres se réfèrent aux cours qui ont effectivement été organisés

* Les cours de perfectionnement sont organisés également pour suissetec oberwallis



Site internet

Un site internet est en place, dédié exclusivement à la formation. Vous y trouverez toutes les informations utiles de la formation initiale aux formations continues.

Vous pouvez consulter nos différentes brochures de cours de perfectionnement et vous inscrire directement.

Toutes les informations relatives aux formations supérieures (brevet, maîtrise) se trouvent sur le site.

Les cours destinés aux patrons ainsi que les soirées infos prévues tout au long de l'année y sont également présentes.

→ formationbm.ch

INAUGURATION DU CENTRE DE FORMATION

En septembre 2021, nous avons eu l'immense privilège d'inaugurer le 1er centre de formation du Bureau des Métiers. Ce centre compte 8 salles dont certaines sont modulables et entièrement équipées pour permettre un enseignement optimal. Il est également possible de louer ces salles à des externes pour des cours,

conférences ou autres événements. La création de ce centre nous a conduit à engager un responsable technique et logistique que nous remercions chaleureusement pour son professionnalisme et son amabilité.

Formation supérieure.

Depuis quelques mois, nous avons repris la gestion de la formation normalement, la situation sanitaire s'étant grandement améliorée. Les participants peuvent sans conditions suivre les cours en présentiel, ce qui est très apprécié également par les formateurs et les employées de la formation

supérieure au Bureau des Métiers. Néanmoins, nous allons continuer à proposer l'enseignement à distance pour les personnes étant dans l'impossibilité de suivre les cours en présentiel et qui souhaitent tout de même y participer, la condition étant que le formateur soit disposé à le faire.

Nouvelles formations.

Depuis mai 2021, la formation de Directeur/trice des travaux avec Diplôme fédéral suit son cours avec la participation de 36 candidats valaisans. Les débuts n'ont pas été de tout repos car nous devons nous coordonner avec le centre de formation PERFORM à Yverdon et le CVPC à Sion. Toutefois, nous avons rapidement pris nos marques et sommes heureux de constater une nette amélioration globale de la gestion. Quelques changements seront à prévoir pour la prochaine session en 2024, dont notamment le retrait du CVPC dans la gestion de cette formation.

La formation d'Agent de maintenance avec brevet fédéral a débuté en septembre 2021 avec la participation de 20 candidats. Nous avons beaucoup de plaisir dans la gestion de cette formation qui se

déroule sans embûche. Initialement prévue chaque 2 ans, nous avons fait de la publicité pour tenter un lancement à la rentrée de septembre 2022. En mai de cette même année, nous avons déjà reçu 3 inscriptions. Affaire à suivre...

Suite au succès qu'a rencontré la formation du module didactique de coiffure, nous avons décidé d'organiser le brevet en collaboration avec le président de coiffure Suisse section romande. Malheureusement, malgré un grand investissement dans ce projet et l'intérêt qu'avait suscité la publicité auprès des salons de coiffure, nous avons dû y renoncer suite à des divergences de fonctionnement et mettre un terme à la convention qui nous liait à Coiffure Suisse.

Cours destinés aux patrons.

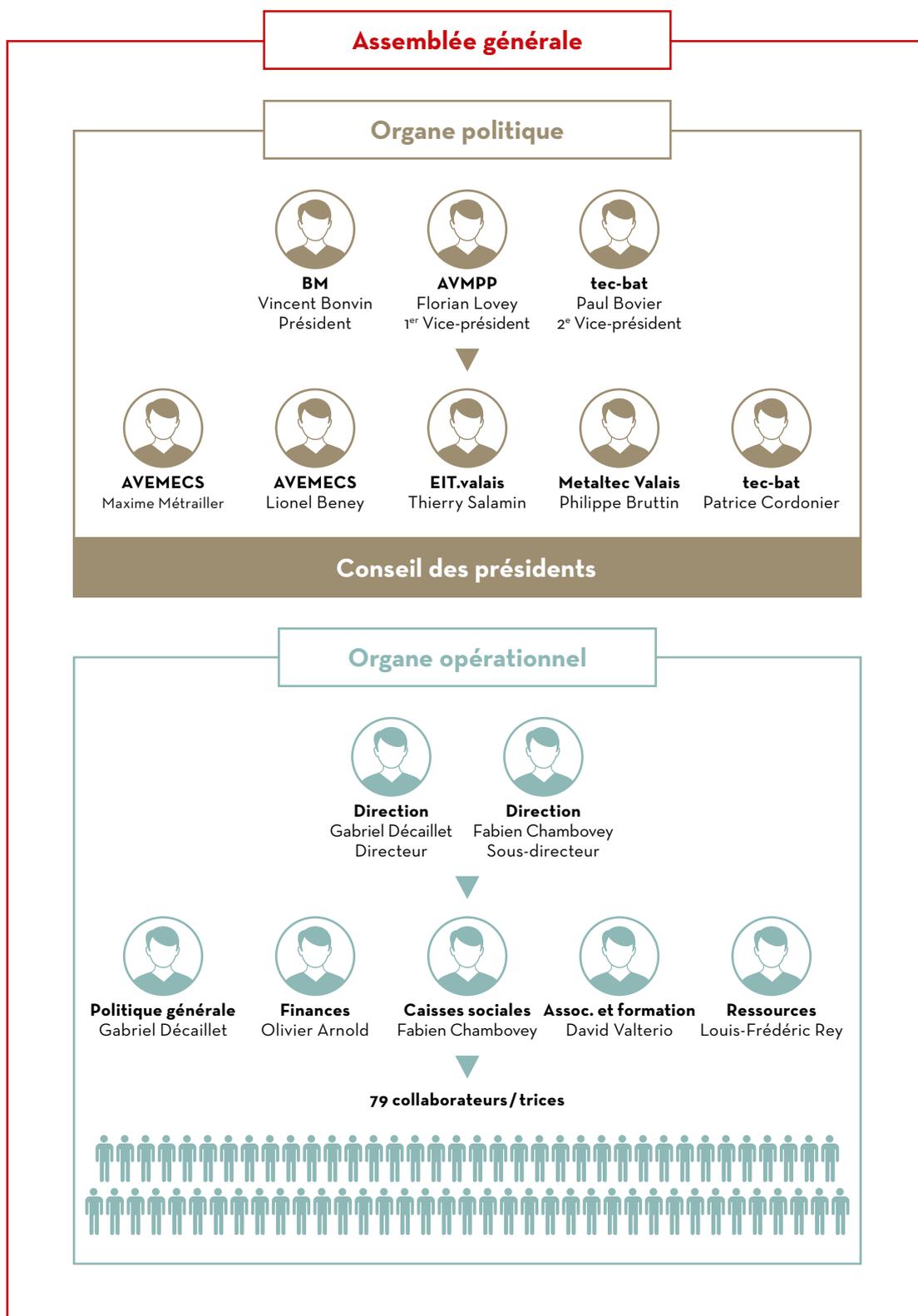
Le succès rencontré en 2020 avec les formations destinées aux patrons était toujours présent en 2021. Différents séminaires ont eu lieu sous forme d'ateliers et voici ci-après les thèmes abordés:

- Évaluation des collaborateurs
- Le recrutement de nouveaux collaborateurs, les points clés
- Conduite des changements en entreprise: sources de blocage
- Déléguer efficacement
- Comment bien gérer ses risques d'entreprise?

L'attrait pour ces formations a été garanti auprès de nos patrons avec plus de 40 participants. La diversité des échanges et le partage d'expérience ont rendu ces cours constructifs et passionnants.

Ces ateliers et ateliers-lunch ont été reconduits en 2022 avec de nouveaux thèmes. Les inscriptions sont ouvertes et il reste quelques places. N'hésitez pas à visiter régulièrement notre site internet et à nous proposer des idées de formation.

Organigramme du Bureau des Métiers.



- **Assemblée générale**
- **Organe politique**
 - comité directeur
 - conseil d'administration
 - conseil des présidents
- **Organe opérationnel**
 - direction
 - secteurs
 - collaborateurs/trices

Impressum

Textes	Bureau des Métiers
Graphisme	Shirlene Terrapon
Photos	Linda Photography Sàrl Olivier Maire - Studio 54
Impression	Imprimerie Schmid S.A., Sion

BUREAU
METIERS



Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion

info@bureauesmetiers.ch
bureauesmetiers.ch

